

COMMUNE DE SORAL



Législature 2025-2030
Délibération No 6 / 2025
Séance du 3 novembre 2025

Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2026 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2026,

vu le rapport de la séance de la commission des finances, du 6 octobre 2025,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 8 voix pour, 1 abstention,

1. De fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à 3'500 F par mois, soit 126'000 F au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à 130 F, soit 19'500 F au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2018 suivantes :

012.300	Indemnités aux Conseillers administratifs
011.300	Indemnités aux Conseillers municipaux